

pas à en parler ici, j'indiquerai seulement qu'il existe fréquemment avec l'herpès fébrile, et quelle que soit la maladie principale, un embarras gastrique qui nécessitera l'emploi de quelques tisanes acidules, d'un purgatif ou d'un éméto-purgatif.

Nature de l'herpès fébrile. — Plusieurs auteurs, parmi lesquels je citerai principalement Gintrac, Bazin, Lagout, mais surtout Parrot, ont considéré l'herpès fébrile comme une fièvre éruptive, comme une affection pseudo-exanthématique, pour me servir de l'expression de Bazin, et Parrot a décrit cette maladie sous le nom de fièvre herpétique, en la considérant comme un genre nosologique spécial, dans la classe des fièvres. J'avoue que je ne puis me ranger à cette opinion à cause des circonstances morbides variées au milieu desquelles on voit apparaître l'herpès. Si cette éruption ne se manifestait que dans le cas d'une fièvre synoque, ou dans l'embarras gastrique, je ne demanderais pas mieux de donner à ces maladies le nom de fièvre herpétique; mais, lorsqu'on voit l'herpès survenir à la suite d'un accès de fièvre intermittente, dans le cours d'une pneumonie, faire partie du cortège des symptômes d'une méningite cérébro-spinale, etc., il me paraît plus logique de considérer l'herpès comme une complication liée à l'état fébrile, comme un phénomène commun à plusieurs maladies et non comme un genre nosologique spécial. Quant à considérer l'herpès fébrile comme un phénomène critique annonçant une terminaison heureuse, ainsi que le pressaient les anciens médecins, je ne pense pas qu'on puisse accepter cette opinion, cette éruption se montrant aussi bien dans les cas graves que dans les cas légers et le pronostic dépendant de la maladie principale et de son caractère bien plus que de l'éruption. Également, je ne saurais adopter l'opinion du docteur Lagout, qui cherche à établir une valeur pronostique, dans la pneumonie, à

l'herpès suivant son siège, l'éruption qui se montre à la lèvre supérieure et qui se développe franchement, indiquant, suivant lui, une terminaison plus favorable que lorsque les vésicules siègent ailleurs, ou lorsque l'évolution en est incomplète.

DIXIÈME CLASSE

ÉRUPTIONS CONSTITUTIONNELLES

Dans la classe précédente des éruptions fébriles, nous avons vu que l'affection cutanée n'est qu'un effet secondaire, que l'expression d'un état aigu général, accidentel et momentané et qu'elle ne constitue que le phénomène le plus apparent de la maladie; il en est de même pour les éruptions dont je vais présenter l'histoire, elles sont également secondaires, subordonnées à un état général dont elles ne sont que la manifestation extérieure; seulement ces éruptions, au lieu d'être sous la dépendance d'un état accidentel, momentané, sont le résultat d'une disposition morbide, acquise ou innée, souvent permanente, mais en tout cas d'une longue durée. Ces éruptions sont des affections diathésiques, si l'on entend le mot *diathèse* comme exprimant une disposition morbide au développement successif ou simultané d'accidents de même nature; je dirai également que ce sont des affections constitutionnelles, puisqu'elles se rapportent à une maladie générale affectant toute l'économie et pouvant se traduire par des phénomènes différents de siège et d'aspect, mais qui restent toujours sous la dépendance de la maladie principale, à laquelle on doit constamment penser alors qu'il s'agit du traitement.

Comme je l'ai déjà dit en exposant les bases de ma

classification (voy. p. 21), les éruptions qui rentrent dans cette classe des maladies cutanées constitutionnelles sont : *a.* les éruptions dartreuses; *b.* les scrofulides; *c.* les syphilides; *d.* les éruptions pellagreuses; *e.* les éruptions lépreuses ou léproïdes; *f.* les éruptions cancéreuses. Nous allons en présenter l'histoire dans l'ordre indiqué.

a. Éruptions dartreuses; diathèse dartreuse.

Historique. — Il est difficile de déterminer l'étymologie du mot *dartre*. Littré, dans son *Dictionnaire de la langue française*, se demande si *dartre* ne viendrait pas du celtique, dans lequel on trouve le mot *tarz*, comme signifiant éruption, et qui lui paraît se rattacher au mot sanscrit *dardru*. Ce que nous pouvons dire de mieux, c'est que *dartre* est la traduction française du mot grec et latin *herpès*. Dans le langage médical actuel, les adjectifs qualificatifs *dartreux* et *herpétique* sont synonymes, et représentent la même chose, tandis que le mot *herpès* n'est pas équivalent du mot *dartre*; la première expression, *herpès*, depuis les travaux de Willan, s'appliquant à une maladie de la peau déterminée, à un genre nosologique spécial, tandis que le mot *dartre* est resté un terme général qui sert habituellement à désigner un groupe particulier, plus ou moins défini, des maladies cutanées, comprenant plusieurs genres (voy. p. 651). Ainsi entendu, ce mot *dartre* soulève plusieurs questions de doctrine diversement acceptées; je vais m'appliquer à les exposer, à les discuter; et je m'efforcerai de les résoudre, en m'appuyant sur l'observation attentive et impartiale des faits pathologiques.

Introduit dans la langue française, au quatorzième ou au quinzième siècle, par un auteur dont le nom est

maintenant inconnu, le mot *dartre*, pour les médecins et même pour les gens du monde, s'appliquait à des maladies de la peau d'un aspect désagréable, d'une durée longue, et sujettes à récidiver; ces éruptions d'ailleurs étant considérées le plus ordinairement comme de cause interne et comme se développant sous la dépendance d'un principe particulier désigné sous le nom de vice ou de virus dartreux. Plus tard, sous l'influence de Mercuriali (1) et de Turner (2), on restreignit la signification de ce mot *dartre*, en l'appliquant aux éruptions siégeant sur le corps, et en désignant sous le nom de teignes les affections du cuir chevelu. Mais, même ainsi limitées, on comprend tout ce que ces expressions, *dartre*, maladies dartreuses, avaient de vague et d'indéterminé, et combien il était difficile de les défendre devant une critique un peu sérieuse. La première attaque vint de Willan, lequel, à la fin du siècle dernier, s'appuyant sur l'anatomie pathologique, chercha à classer et à dénommer les maladies de la peau d'après leurs lésions élémentaires. Laissant de côté la question de nature des maladies, pour ne considérer que leurs caractères extérieurs, Willan devait regarder le mot *dartre* comme vide de sens et comme ne représentant rien dans sa doctrine; il proposa donc de le rayer du vocabulaire médical. Il fut en cela imité et surpassé par ses élèves en Angleterre et en France, et encore aujourd'hui, pour beaucoup de médecins, le mot *dartre* est une expression vague, sans signification précise, et qu'on aurait tort de conserver. Cette sentence cependant n'a pas été complètement exécutée : dans le langage médical on continue à désigner sous la qualification générale de *dartres* et de *maladies dartreuses*, certaines affections cutanées rebelles, répu-

(1) Mercuriali, *De morbis cutaneis*. Venetiis, 1572.

(2) Turner, *Treatise on the diseases incident in the Skin*. London, 1714, traduct. franç. Paris, 1743.